

GDS INFOS

Le mot du président

Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs,

Voici le nouveau bulletin d'information de notre GDS.

Il se veut concis, accessible, mais contient une mise à jour des personnes qui vous représentent, des conseils et points de situations sanitaires ainsi que les principaux postes financés pour les adhérents.

Je pense que sa lecture mérite quelques minutes de votre temps et vous sera profitable.

J'espère que cette période si délicate de mise-bas se déroule pour le mieux pour chacun d'entre vous et qu'elle vous a malgré tout laissé le temps de profiter de vos proches pendant ces fêtes.

Je vous souhaite à tous, et au nom du conseil d'administration, tous mes vœux de bonheur pour cette année 2024.

Bertrand LEGER
Président GDS 58

Le Bureau

PRÉSIDENT

Bertrand LEGER

VICE-PRÉSIDENTE

Dr Anne BALTAZART

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Alexandre SEUTIN

TRÉSORIER

Cédryck BIET

MEMBRES

Alain BERTIN

Rodolphe DE GIVRY

Nicolas GUENOT

Pascal LOISY

Les administrateurs

Alain BERTIN

MONTAPAS

Cédryck BIET

CRUX LA VILLE

Rodolphe DE GIVRY

GERMENAY

Nicolas GUENOT

OUROUER

Denis GUILLIEN

EPIRY

Jean-Loup LAUDET

CHIDDES

Bertrand LEGER

LUCENAY LES AIX

Pascal LOISY

CERVON

Robert PETIT

ARLEUF

Guillaume SANSOIT

PAZY

Alexandre SEUTIN

ST GERMAIN DES BOIS

Pierre NOURIT

DORNES

Rémi ALIBERT (admin. ovin)

MARZY

Sylvie GUY (admin. ovin)

ST JEAN AUX AMOGNES

Chantal AUDEVAL

Laboratoire TERANA NEVERS

Dr Anne BALTAZART

Vétérinaire MAGNY-COURS

Clément BLANDIN

CDJA Nièvre NEVERS

Géraldine CHARLAT SPONY

DDETSPP NEVERS

Christophe COICHOT

Groupama FRASNAY REUGNY

Jean-Luc GAUTHIER

Conseil départemental NEVERS

Dr Bertrand GIBE

Vétérinaire CORBIGNY

Thierry GUYOT

Conseil départemental NEVERS

Jean-Luc LOISEAU

FDSEA NEVERS

Jean-Michel MORLE

Crédit Agricole DAMPIERRE S/ HERY

Didier RAMET

Chambre d'Agriculture NEVERS

Dr Philippe SALVE

Groupement technique vétérinaire LUZY

Dr Olivier VANHOLSBEKE

Vétérinaire DONZY

FCO 8 : Vacciner son troupeau ?

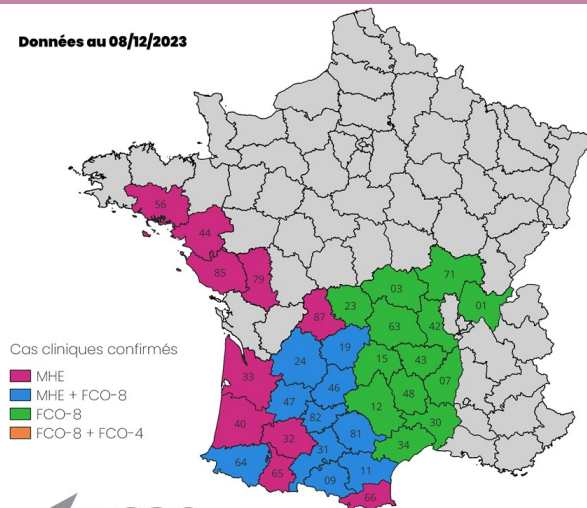
Depuis l'été 2023, une nouvelle souche de sérotype 8 de fièvre catarrhale ovine émerge dans le sud du Massif central et, dans le même temps, la M.H.E est apparue dans le sud-ouest de la France (voir la carte).

Cette souche F.C.O 8 engendre des signes cliniques, en particulier sur les ovins et les bovins.

La vaccination est à envisager comme un moyen de prévention et sa mise en place doit être discutée entre l'éleveur et son vétérinaire pour évaluer son intérêt. La vaccination du troupeau peut être réalisée par l'éleveur (en cas de vaccination certifiée, réalisation par le vétérinaire).

⚠ Les doses disponibles ne sont pas illimitées. Il convient, si vous optez pour cette vaccination, de vous rapprocher rapidement de votre vétérinaire pour passer commande.

Données au 08/12/2023

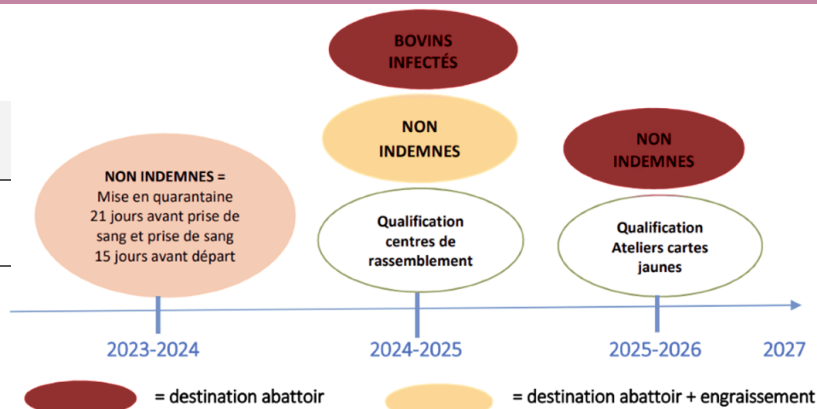


Point IBR

Situation départementale

	Novembre 2015	Novembre 2023
Nombre de bovins positifs présents	12 044	3 654
Nombre de cheptels avec bovins positifs présents	652	50

★ Accélération du taux de réforme des bovins positifs : mise en réforme de l'ensemble des bovins positifs sous 3 ans.



Projet de planification IBR

Point BVD

Situation entre le 01/09/2022 et le 31/08/2023

127 499 veaux analysés	98,4% des veaux du département
127 432 veaux non IPI	99,9% des veaux dépistés
67 IPI dans 37 cheptels (dont 17 « anciens »)	0,05% d'IPI dans 2% des cheptels
718 boutons de rattrapage envoyés (tubes vides ou cassés)	0,6% des envois au laboratoire

★ Dans l'objectif de trouver une alternative au 100% bouclage des veaux, l'outil sérologique sera testé en 2024 sur une quarantaine de cheptels non vaccinés. Si cet outil n'apporte pas de résultats satisfaisants, d'autres options seront étudiées.

Si la vaccination a permis de limiter la naissance de veaux IPI sur le département, et permet encore l'assainissement des troupeaux infectés, elle doit être raisonnée selon les risques propres à chaque élevage.

Financements

Prises en charge financées pour ses adhérents

- **100%** du coût des sérologies brucellose, leucose et varron de prophylaxie annuelle : **34 136 €**
- Des prises en charge pour des analyses lors d'**avortements** (voir conditions avec le GDS) : **4 793 €**

Aides spécifiques BVD

422 323 € d'aides sur l'année 2023

- **100%** du coût des analyses BVD par prélèvement de cartilage naissance
- **150 €/bovin** viropositif ou IPI éliminé (sous condition du respect complet de la réglementation nationale BVD)
- **50%** du coût du dépistage complémentaire dans les cheptels infectés (sous condition du respect complet de la réglementation nationale BVD)

Tri des déchets vétérinaires

PROSERVE
DASRI

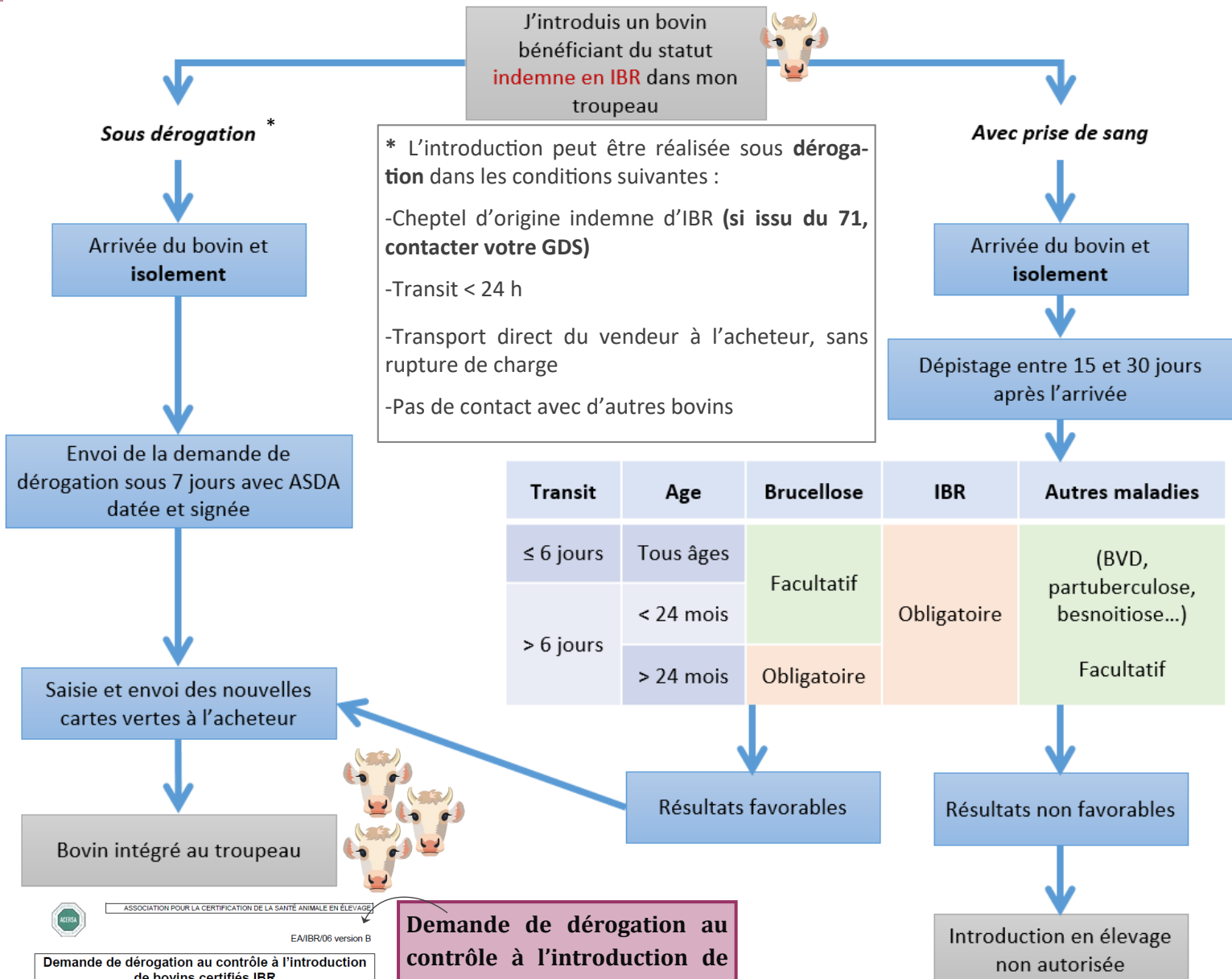
Toute activité d'élevage produit des déchets qu'il faut éliminer dans de bonnes conditions. Les déchets de soins vétérinaire en font partie.



Des containers vides sont disponibles tout au long de l'année dans votre GDS.

Un chèque de **34 €** adressé à l'ordre de **PROSERVE DASRI** vous sera demandé pour financer l'opération pour la campagne **2023/2024**.

Introduction d'un bovin



ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DE LA SAINTE ANIMALE EN ÉLEVAGE

EA/IBR/06 version B

Demande de dérogation au contrôle à l'introduction de bovins certifiés IBR

Coordonnées de l'élevage d'origine	Coordonnées de l'élevage destinataire
N° Cheptel Dénomination de l'élevage	N° Cheptel Dénomination de l'élevage

Nous soussignons avoir ce jour respectivement vendu et acheté les bovins de la liste ci-dessous : Nombre de bovin(s) (en cas de nécessité, remplir la liste au dos)

N° du bovin	N° du bovin	N° du bovin
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR

Nous, soussignés, que le transport entre les deux élevages s'est effectué sans rupture de charge par Monsieur
et que d'autres bovins n'ont pas été en contact pendant le transport.

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ces bovins (élevage destinataire), je soussigné(e), demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR de ces bovins par avance les éventuels contrôles du STC.

Fait à	Le / /
Pour l'élevage d'origine	pour l'élevage destinataire

Document à transmettre accompagné de l'asds du ou des bovin(s) introduit(s),
au GDS qui instruira la demande de dérogation

Demande de dérogation au contrôle à l'introduction de bovins certifiés IBR

Veillez à accompagner le document de l'ASDA du ou des bovin(s) introduit(s).

[illegible]

Dans le cas de l'introduction d'un bovin **non indemne d'IBR** (destination élevage indemne ou en cours de qualification impossible) :

Avant départ

- mise en quarantaine des animaux (21 jours minimum)
- dépistage sérologique dans les 15 jours avant départ

Après introduction

- isolement des animaux introduits
- contrôle sérologique entre 15 à 30 jours après l'introduction

N'achetez pas
la maladie !

 Un bovin non IPI peut être virémique transitoire (porteur du virus et contagieux temporairement)

 Une vache pleine non IPI peut être gestante d'un IPI
Veillez à réaliser un dépistage BVD à la naissance du veau

✓ Le contrôle d'introduction et la mise en quarantaine jusqu'à réception des résultats d'analyses permettent d'éviter l'entrée de nouvelles maladies au sein de l'élevage

Introduction d'un bovin - Kit intro

Kit intro



• Démarche de contrôle volontaire

• Pas d'application du vice rédhibitoire en cas de résultats douteux ou positifs

→ Il est primordial de signer un **billet de garantie conventionnelle** avec votre vendeur pour clarifier les conditions de reprise en cas de résultats non négatifs.

Ces analyses sont à anticiper avec votre vétérinaire

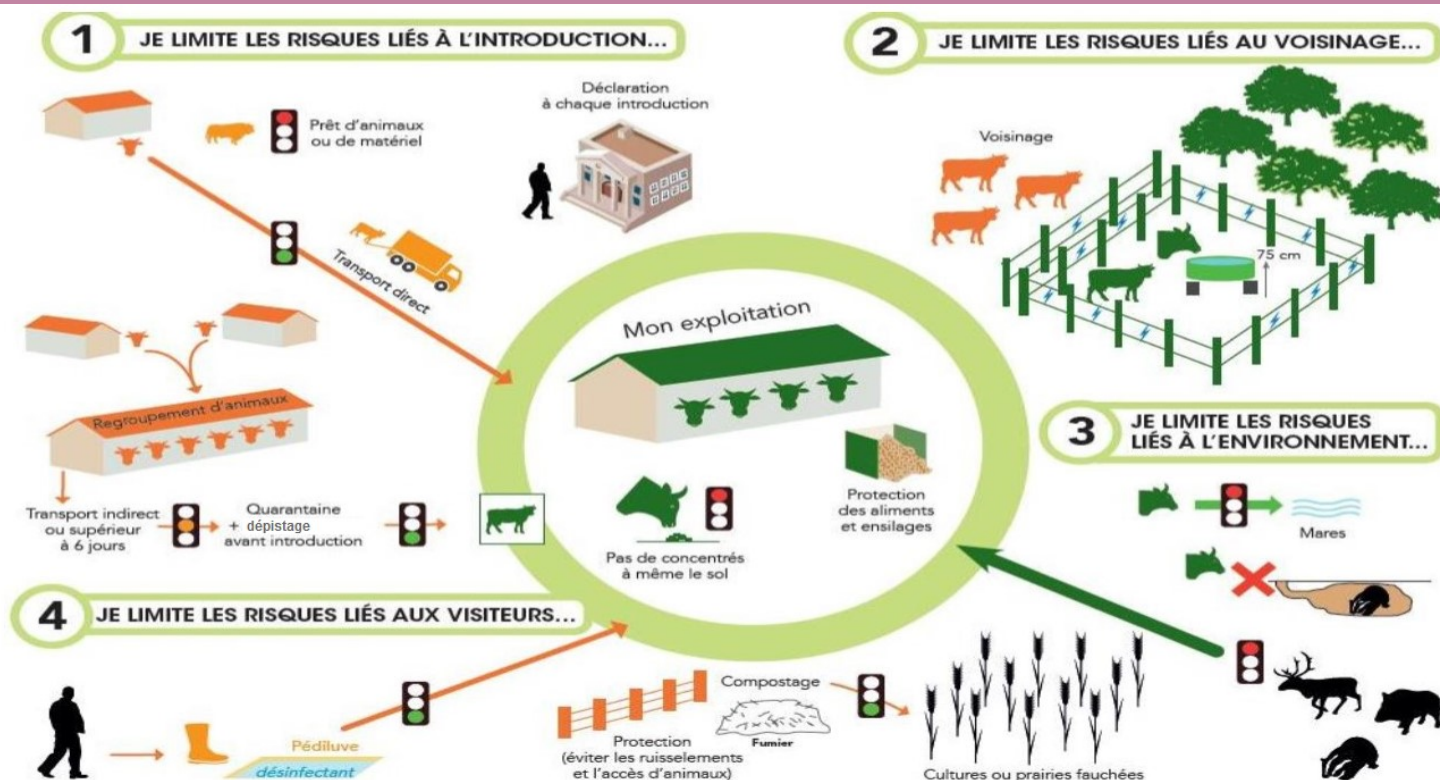
Femelles gestantes



Sexe	Âge	Analyse	Prix HT
Mâle et femelle	< 3 mois	PCR BVD (+ garantie non-IPI)	9,50 €
	De 3 à 6 mois	Antigénémie BVD (+ garantie non-IPI)	5,00 €
Mâle	De 6 à 18 mois	Antigénémie BVD	12,30 €
		Sérologie Besnoitiose	
	> 18 mois	Antigénémie BVD	18,60 €
		Sérologie Besnoitiose	
Femelle	De 6 à 18 mois	Antigénémie BVD	12,30 € (+8,00)
		Sérologie Besnoitiose (Sérologie Néosporose)	
	> 18 mois	Antigénémie BVD	18,60 € (+8,00)
		Sérologie Besnoitiose	
		Sérologie Paratuberculose (Sérologie Néosporose)	

Frais de dossier : 1,50 € si résultats en ligne
8,00 € si résultats papier

Biosécurité



Une équipe à votre service

L'équipe du GDS de la Nièvre se tient à votre disposition pour toute demande de renseignements sur les actions sanitaires.

Rodolphe MORIZOT	Directeur, suivi prophylaxie IBR et besnoitiose, administration générale, FMGDS, caisse coup dur
Christine DUPART	Accueil et standard, cotisation adhésion, secrétariat administratif
Valérie THIOLAIRE	Section ovine, versement des aides Conseil Régional, secrétariat administratif, comptabilité, standard
Aline GERBOT	Prophylaxie bovine annuelle, gestion des introductions, duplicata et édition ASDA, collecte des déchets de soins
Céline MORIZOT	IBR, prophylaxie, vaccination, concours, mise à jour ASDA, attribution statut, BSE
Julie GODON	Plans d'assainissements BVD, gestion des introductions, duplicata et édition ASDA, DAP
Mélanie HARPER	Prophylaxie BVD, suivi des plans d'assainissements individuels, biosécurité
Clémence JEANNOT	Apprentie

Contact



ZA du Clos Ry

1 rue Louis Pasteur

58000 SERMOISE SUR LOIRE



03 86 90 18 90



gds58@reseaugds.com



gdsbfc.org



GDS 58

